



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
LIMITÉE

ICCD/COP(8)/L.3  
14 septembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**  
**Huitième session**  
**Madrid, 3-14 septembre 2007**

**Point 7 a) de l'ordre du jour**  
**Examen de la mise en œuvre de la Convention**  
**et du fonctionnement des arrangements**  
**institutionnels correspondants**  
**Rapport du Comité chargé de l'examen**  
**de la mise en œuvre de la Convention**

**Mobilisation de ressources pour l'application de la Convention**

Projet de décision présenté par le Président du Comité chargé  
de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant ses décisions 5/COP.6 et 6/COP.6,*

*Rappelant en outre ses décisions 1/COP.6 et 5/COP.7, dans lesquelles elle a invité les Parties touchées à intégrer les programmes d'action nationaux dans les initiatives en cours à l'échelon national visant à promouvoir le développement et à éliminer la pauvreté, et à appliquer pleinement leurs dispositions,*

*Notant que des cadres de partenariat plurinationnel et pluridisciplinaire ont permis, notamment en Afrique, en Asie centrale et en Amérique du Sud et les Caraïbes, d'expérimenter avec succès des méthodes propres à élargir les sources de financement, à renforcer la coordination entre les donateurs et à harmoniser les priorités, les transferts de connaissances et le renforcement des capacités,*

*Préoccupée* par les schémas émergents que constituent la dégradation croissante de l'environnement, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'aridité accrue dans les conditions actuelles de changement climatique,

*Profondément préoccupée* en outre, dans ce contexte, par les effets négatifs de la dégradation des terres/sols, de la désertification et de la sécheresse, s'ajoutant à la variabilité du climat, qui prend progressivement une dimension mondiale,

1. *Prie* toutes les Parties d'aborder les questions liées à la mobilisation des ressources à la lumière des conclusions limpides y relatives figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection;

2. *Invite* toutes les Parties à faire une place, aux stades de la définition des priorités de leurs stratégies et de l'intégration de leurs procédures dans le contexte de la Déclaration de Paris, aux problèmes de la dégradation des terres/sols, de la désertification et de la sécheresse dans les efforts en cours d'harmonisation des politiques concernant l'affectation de ressources à l'aide publique au développement;

3. *Invite également* les pays Parties touchés à affecter plus systématiquement des ressources budgétaires internes au développement rural et à préconiser une prise en considération accrue des nouvelles modalités de prestation de l'aide;

4. *Appelle* les pays développés Parties et les organismes de financement multilatéraux et non gouvernementaux à accroître aussi le montant de leurs contributions volontaires à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux;

5. *Engage* les pays développés Parties, s'agissant des modalités de coordination de l'aide, notamment en Afrique, à intégrer la gestion durable des terres dans la programmation des donateurs et à maintenir et élargir l'utilisation du mécanisme chef de file de mobilisation des ressources, de façon à mieux coordonner leur appui total et leur pleine participation au titre de l'article 6 de la Convention;

6. *Engage aussi* les pays développés Parties et *invite* les institutions multilatérales à apporter un appui financier et technique aux efforts que déploient des pays en développement Parties touchés et d'autres pays Parties ayant droit à une aide, le cas échéant, au titre des cadres

de coopération régionaux, notamment des unités de coordination régionale, en vue d'amplifier le soutien apporté aux institutions scientifiques, de recherche et de formation aux fins de la réalisation des objectifs de la Convention, en particulier le renforcement de la coopération scientifique et l'échange de renseignements sur les meilleures pratiques aux échelons régional et sous-régional.

-----